



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
4 avril 2018
Français
Original : anglais/arabe/espagnol/
français/russe

Session annuelle de 2018

19 et 20 juin 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport sur l'élection du bureau, le 12 janvier, et sur la première session ordinaire, le 13 février 2018

I. Élection du bureau

1. Le 12 janvier 2018, le Conseil d'administration a élu quatre des cinq membres du bureau de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour 2018. L'ambassadrice et représentante permanente adjointe du Monténégro auprès des Nations Unies, Son Excellence. M^{me} Ivana Pajević, a été élue Présidente du Conseil d'administration pour l'année 2018. Les vice-présidents ont été élus parmi les groupes régionaux suivants : a) Groupe d'Afrique : La représentante permanente adjointe de la République de Zambie auprès des Nations Unies, M^{me} Christine Kalamwina ; b) Groupe Asie-Pacifique : Le conseiller à la mission permanente de la République de Corée, M. Sangwook Kang ; c) Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes : L'attachée à la mission permanente du Panama auprès des Nations Unies, M^{me} Desirée Cedeño.

2. Le représentant permanent adjoint des Émirats Arabes Unis auprès des Nations Unies, M. Saud Alshamsi, a félicité la Présidente entrante et a remercié le Conseil d'administration au nom de la présidente sortante, Son Excellence M^{me} Lana Zaki Nusseibeh (Émirats Arabes Unis).

II. Questions d'organisation

3. La première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 13 février 2018.

4. Le Conseil d'administration a élu le cinquième vice-président, M. Jyrki Terva, Ministre conseiller à la mission permanente de Finlande auprès des Nations Unies, pour le groupe d'Europe occidentale et autres. M. Joo Il Lee, conseiller à la mission



permanente de la République de Corée auprès des Nations Unies, a été élu pour remplacer M. Sangwook Kang.

5. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la première session ordinaire de 2018 (UNW/2018/L.1) ainsi que le rapport de la seconde session ordinaire de 2017, tenue du 29 au 30 août 2017 (UNW/2017/11). Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail pour la session annuelle de 2018, qui se tiendra les 19 et 20 juin 2018 (voir annexe I) et adopté le plan de travail annuel pour 2018 (voir annexe II).

6. Un État membre a demandé au Secrétariat si la possibilité de poursuivre le dialogue sur l'internalisation de la fonction d'audit et son lien avec l'évaluation indépendante au sein d'ONU-Femmes serait à l'ordre du jour de la session annuelle de 2018 ou si des informations supplémentaires seraient incluses dans le rapport d'audit d'ONU-Femmes qui sera présenté lors de la session annuelle.

7. Deux États membres, en se référant au rapport sur le recouvrement des coûts au point 3 de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail de la session annuelle de 2018, relatif aux questions financières, budgétaires et administratives, ont rappelé au Secrétariat le paragraphe 11 de la décision 2017/2, demandant à ONU-Femmes de présenter des propositions fondées sur des preuves pour ses politiques harmonisées de recouvrement des coûts en vue d'un examen par le Conseil d'administration « au plus tard » lors de la session annuelle de 2018.

8. Le Secrétariat a confirmé la possibilité de poursuivre la discussion sur l'internalisation de la fonction d'audit.

9. Le Secrétariat a assuré aux États membres qu'ONU-Femmes travaille en étroite collaboration avec les organisations apparentées afin de répondre aux demandes du Conseil d'administration de fournir des propositions fondées sur des preuves dans le rapport sur le recouvrement des coûts présenté lors de la session annuelle de 2018.

III. Déclarations liminaires

10. Dans sa déclaration liminaire, la Présidente du Conseil d'administration, l'ambassadrice Ivana Pajević a exprimé sa gratitude pour son élection, soulignant que cette opportunité représente un honneur pour elle et son pays. La Présidente a également félicité les vice-présidents de leur élection respective.

11. La Présidente a rappelé aux États membres que les sociétés sont plus fortes lorsque les droits des femmes et des filles sont respectés et qu'elles sont habilitées à jouer des rôles de premier plan au sein des communautés. Elle a ajouté que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont indispensables à l'élimination de l'extrême pauvreté, à la promotion du développement durable et à la génération de réussite dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

12. La Présidente a affirmé que l'augmentation de la participation politique des femmes, la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et l'autonomisation économique des femmes sont les points prioritaires de la politique nationale du gouvernement monténégrin en matière d'égalité des sexes. La présidente a ajouté que son pays a réalisé d'importants progrès en matière d'égalité des sexes depuis 2007, en créant un cadre juridique et institutionnel efficace fondé sur les normes européennes.

13. Regardant vers l'avenir, la Présidente a souligné différents événements présentant un intérêt pour le Conseil d'administration ayant lieu en 2018. Tout au

long de l'année, ONU-Femmes présentera son travail à l'échelle du pays en Haïti, en Tanzanie et en Irak, ce qui donnera l'occasion aux États membres de se renseigner sur la réponse opérationnelle de l'Entité. La Présidente a pris acte de la future visite commune sur le terrain du Conseil d'administration, ainsi que de la visite sur le terrain d'ONU-Femmes, en mettant en avant sa propre expérience positive durant les visites au Népal et en Inde l'an dernier.

14. En conclusion, la Présidente a souligné son engagement à rendre le Conseil d'administration d'ONU-Femmes de 2018 encore plus engagé, collaboratif et efficace et a assuré qu'elle allait travailler en étroite collaboration avec les Conseils des organisations apparentées conformément aux réformes du système de développement des Nations Unies du Secrétaire général.

15. Dans son allocution d'ouverture, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a félicité la Présidente Pajević de son accession à la tête du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, en soulignant sa contribution positive en tant que vice-présidente du Conseil d'administration en 2017. Elle a souligné que la présidence de l'ambassadrice Pajević reflète l'engagement du Monténégro en faveur de l'égalité des sexes. Elle a félicité les vice-présidents de leur récente élection. Enfin, elle a remercié l'ambassadrice Lana Nusseibeh pour son leadership en tant que Présidente du Conseil d'administration en 2017.

16. En se référant au repositionnement du système de développement des Nations Unies du Secrétaire général, la Chef de l'Entité a mis en avant le succès de l'atteinte de la pleine parité hommes-femmes parmi les 44 membres du Conseil de direction des Nations Unies. Soulignant que cette parité avait été atteinte en un an, elle a affirmé que des changements positifs peuvent être réalisés dans un délai limité lorsqu'une approche directive est adoptée.

17. Satisfaite du chapitre commun du plan stratégique 2018-2021, la Chef de l'Entité a informé le Conseil d'administration qu'ONU-Femmes, en collaboration avec les organisations apparentées, applique les engagements soulignés dans le chapitre de deux manières : premièrement, en rédigeant une orientation claire et flexible pour les bureaux nationaux en matière d'utilisation des mécanismes, processus et activités programmatiques existants afin d'encourager la collaboration tout en évitant la duplication ; et deuxièmement, en examinant les manières d'accroître l'impact sur le développement à travers un avantage collaboratif plus important, en tirant pleinement parti de l'empreinte programmatique collective, de l'expertise, des actifs opérationnels et des mandats complémentaires existants.

18. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a ensuite abordé le sujet de la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021. Elle a informé le Conseil d'administration de l'adaptation des systèmes de planification afin de garantir la conformité de tous les bureaux d'ONU-Femmes au plan stratégique et la conduite par l'Entité d'un processus de programme de travail annuel afin d'examiner la première année de mise en œuvre d'un point de vue pratique. Elle a également précisé qu'ONU-Femmes a pris des mesures afin de planifier et mesurer ses performances par rapport au plan stratégique 2018-2021 en mettant en place un tableau de bord en ligne afin d'améliorer la transparence et la communication des résultats, en validant les données du cadre de résultats et en établissant des mécanismes pour garantir que les programmes soient axés sur le fait de ne laisser personne de côté, que ce soit dans les politiques ou le travail programmatique.

19. La Chef de l'Entité a informé le Conseil d'administration qu'ONU-Femmes a mis en œuvre la décision prise par le Conseil d'administration en août 2017 de créer un bureau de supervision dans le cadre de la consolidation des fonctions d'audit

interne et d'évaluation et a certifié aux États membres que la fonction d'évaluation continue d'être indépendante, dans ses aspects organisationnels et fonctionnels.

20. Elle a annoncé que les recettes totales d'ONU-Femmes provenant des ressources de base et des autres ressources ont atteint 355 millions de dollars en 2017. Elle a cependant noté qu'ONU-Femmes connaît toujours un déficit de 115 millions de dollars par rapport aux 470 millions prévus dans le budget intégré.

21. La Chef de l'Entité a annoncé qu'ONU-Femmes allait lancer un nouveau rapport mondial le 14 février 2018, intitulé « Égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », afin de suivre les progrès accomplis dans l'application des Objectifs de développement durable.

22. La Chef de l'Entité a rendu hommage à M^{me} Lakshmi Puri, l'ancienne Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes, qui a quitté l'organisation en décembre 2017. À cet égard, elle a ajouté que le recrutement du nouveau Secrétaire général adjoint était en cours.

23. Passant à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2018, la Chef de l'Entité a souligné le rôle important de l'innovation dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Elle a noté qu'ONU-Femmes met en œuvre des démonstrations de faisabilité grâce à la technologie blockchain afin de permettre aux femmes d'accéder à la finance, aux marchés et à l'innovation, ainsi que l'utilisation de technologie mobile pour offrir aux femmes et aux filles un accès à l'éducation et les moyens d'empêcher la violence. Elle a ajouté qu'en février 2018, ONU-Femmes a organisé son premier laboratoire de simulation blockchain, durant lequel les États membres, les Nations Unies, la société civile et les partenaires du secteur privé ont examiné sept solutions de blockchain pour les femmes dans des contextes humanitaires.

24. La Chef de l'Entité a souligné les efforts réalisés par ONU-Femmes afin de renforcer la collaboration et le partenariat avec les organisations apparentées, le secteur privé et la société civile. Ces efforts ont consisté notamment en réunions-débats et en déclarations communes avec le PNUD, l'UNFPA et l'UNESCO, ainsi qu'en présidence de programmes communs visant une efficacité collaborative, tel que le partenariat avec l'ONUSIDA.

25. Elle a salué les initiatives d'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles à l'échelle des régions, comme l'initiative « Spotlight » dans l'Union européenne, où ONU-Femmes accueillera le secrétariat en son nom. En outre, elle a annoncé la mise en œuvre par ONU-Femmes d'un programme commun d'action avec l'OIT dans la région de l'ANASE contre le trafic d'êtres humains, notamment à des fins d'exploitation sexuelle et économique. Elle a remercié le Honduras, le Guatemala, El Salvador, l'Argentine et le Mexique de leur collaboration dans l'action menée contre les féminicides dans la région de l'Amérique latine.

26. En conclusion, la Chef de l'Entité a appelé ONU-Femmes et le Conseil d'administration à entrer en contact avec les mouvements « MeToo » et « Time'sUp » afin d'apporter sa solidarité et garantir la pertinence au moment où les structures du pouvoir et les inégalités qui permettent à de nombreuses personnes de harceler sexuellement et d'intimider les femmes et les filles en toute impunité sont universellement contestées. Elle a reconnu que les Nations Unies, comme d'autres institutions possédant de fortes dynamiques de pouvoir et structures hiérarchiques, sont vulnérables aux situations de violence et de harcèlement sexuels. Elle a mis en avant le plan d'action « zéro tolérance » du Secrétaire général et a appelé les États membres et ONU-Femmes à en tenir compte à l'avenir. Enfin, elle a exhorté les hommes du système des Nations Unies à participer au changement de la culture organisationnelle qui permet le harcèlement et l'impunité.

IV. Séances d'information

A. Séance d'information sur le suivi ONU-Femmes des recommandations du Conseil de Coordination du Programme ONUSIDA

27. Le conseiller politique d'ONU-Femmes pour le VIH/SIDA a présenté le suivi ONU-Femmes des recommandations du Conseil de Coordination du Programme ONUSIDA. Après une brève présentation vidéo, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a fait quelques remarques liminaires soulignant le rôle d'ONU-Femmes dans la lutte contre le VIH et le SIDA chez les femmes et les filles.

28. Dans ses remarques, la Chef de l'Entité a insisté sur le fait qu'éliminer l'inégalité des sexes et soutenir l'autonomisation des femmes sont des prérequis essentiels pour mettre fin à l'épidémie de VIH/SIDA. À titre d'exemple, elle a cité une étude de l'ONUSIDA qui indiquait que chez les filles âgées de 15 à 19 ans, les hommes plus âgés infectant les personnes n'ayant pas le pouvoir de négocier des rapports sexuels mieux protégés ou de les refuser représentent l'un des principaux facteurs de contamination. Elle a ajouté qu'en conséquence, les jeunes femmes représentent 74 % des nouvelles infections en Afrique orientale et 91 % des nouvelles infections en Afrique australe. Elle a estimé qu'un tel lien démontre que la lutte contre le VIH/SIDA est étroitement liée à l'inégalité des sexes.

29. La chef de l'Entité a souligné la longue tradition de partenariat entre ONU-Femmes et l'ONUSIDA, signalant qu'ONU-Femmes a rejoint l'ONUSIDA en tant qu'organisme coparrainant en 2012. Elle s'est dite heureuse d'avoir présidé le Comité des organismes coparrainants (CCO) rattaché à l'ONUSIDA en 2017, et d'avoir été membre du Panel mondial stratégique mis en place à l'initiative de l'ONUSIDA. Enfin, elle s'est réjouie d'avoir été choisie pour codiriger, aux côtés du directeur exécutif de l'ONUSIDA, le développement d'accords internationaux visant à éliminer toute forme de stigmatisation et de discrimination.

30. Le Conseiller politique d'ONU-Femmes sur le VIH/SIDA a souligné les données essentielles relatives à la dimension du genre du VIH. En 2016, 52 % des personnes vivant avec le VIH étaient des femmes. Au niveau mondial en 2016, près de la moitié des personnes nouvellement infectées par le VIH étaient des femmes. De plus, en Afrique subsaharienne, 67 % des personnes nouvellement infectées étaient des adolescentes et des jeunes femmes.

31. La présentation a ensuite abordé le rôle d'ONU-Femmes dans le cadre de son partenariat avec l'ONUSIDA. L'Entité a pour objectif principal de garantir que l'égalité des sexes ait une influence sur la gouvernance en matière d'action contre le VIH. À cet égard, ONU-Femmes a encouragé l'intégration réussie des questions relatives à l'égalité des sexes et des stratégies de lutte contre le VIH dans 21 pays, en renforçant notamment les capacités des organismes de coordination nationaux pour le VIH/SIDA.

32. ONU-Femmes œuvre pour améliorer le leadership et la participation des femmes et des jeunes filles au sein du processus décisionnel de lutte contre le VIH, en renforçant notamment les capacités institutionnelles des réseaux de femmes vivant avec le VIH. Cela a permis de renforcer la lutte contre le VIH dans plus de 39 pays. ONU-Femmes a entrepris un examen global visant à identifier les principaux obstacles à l'accès des femmes aux traitements contre le VIH. Cet examen a mis en lumière plusieurs problèmes, tels que la rareté des données existantes sur les expériences des femmes en matière de traitement contre le VIH et les violences faites

aux femmes, qui constituent des obstacles majeurs pour les femmes ayant besoin de soins et de traitements.

33. La présentation a aussi fourni une mise à jour quant à la mise en œuvre des décisions du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. En raison de la réduction des ressources allouées au programme conjoint lors de la 39^e session du Conseil de l'ONUSIDA, le CCO et ONUSIDA ont créé un panel stratégique mondial et développé un plan d'action ayant fourni un nouveau modèle d'allocation. Ce modèle visait à offrir une allocation minimale de 2 millions de dollars par an à tous les coparrainants au niveau mondial, les 22 millions de dollars restants étant répartis à l'échelle de chaque pays. Ces enveloppes spécifiques par pays ont permis de garantir que le soutien au programme soit adapté aux besoins spécifiques de chaque pays. ONU-Femmes a reçu la plus faible allocation, ce qui signifie que l'Entité a dû diminuer sa présence dans certains pays, et réduire son soutien aux réseaux de femmes vivant avec le VIH.

34. Pour ce qui est des contributions d'ONU-Femmes à la mise en œuvre des décisions, l'Entité a plaidé avec succès en faveur de l'utilisation des marqueurs d'égalité hommes-femmes pour déterminer les allocations par pays visant à s'attaquer aux facteurs sociaux et structurels de l'épidémie du VIH, et notamment aux normes relatives au genre. Le plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes comprend des indicateurs clés axés sur l'égalité des sexes et les plans d'action nationaux de lutte contre le VIH.

35. De nombreuses délégations ont pris la parole en réponse à la séance d'information et aux remarques préliminaires faites par le Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif et par la Présidente du Conseil d'administration. Les intervenants ont félicité la Présidente et les vice-présidents pour leur élection et ont exprimé leur soutien envers leur travail tout au long de l'année. Les États membres ont exprimé leur gratitude envers l'engagement et le travail fourni par le Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif d'ONU-Femmes, se sont engagés à soutenir ONU-Femmes dans la mise en œuvre du nouveau plan stratégique 2018-2021, et ont réaffirmé l'importance d'une étroite collaboration entre ONU-Femmes et le Conseil d'administration. Une délégation a exprimé sa reconnaissance envers la contribution importante apportée par la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive, Lakshmi Puri, durant son mandat.

36. ONU-Femmes a été encouragé à mettre en œuvre le plan stratégique de manière efficace et à faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et jeunes filles une réalité, notamment à l'échelle de chaque pays. Des efforts doivent être faits dans tous les domaines afin de mettre cette dynamique à profit pour atteindre les objectifs ambitieux du plan stratégique. Par ailleurs, il a été mentionné que les rôles normatifs et de coordination d'ONU-Femmes, en accord avec son triple mandat, doivent être protégés. Changer les normes discriminatoires et la législation joue un rôle essentiel pour faire la différence. Deux intervenants ont souligné l'importance d'inclure les femmes et les jeunes filles handicapées dans le travail.

37. Dans le contexte de la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021, les États membres ont indiqué le chapitre commun comme base permettant de définir les priorités du travail collectif sans laisser personne de côté. Une délégation a mentionné qu'elle souhaiterait une évaluation de la mise en œuvre du chapitre commun.

38. Afin de garantir l'exécution efficace du plan stratégique, il a été mentionné qu'ONU-Femmes avait besoin d'un apport durable de fonds flexibles. Les efforts d'ONU-Femmes visant à réduire l'écart de financement ont été salués, et une délégation a mentionné que l'augmentation des financements avait été le résultat des

partenariats efficaces établis par l'Entité. Certaines délégations se sont engagées à poursuivre leur soutien financier et ont encouragé les autres à faire de même.

39. S'exprimant au nom de sept autres délégations, une délégation a encouragé ONU-Femmes à plus de transparence envers le Conseil d'administration au sujet du déploiement du processus de gestion du changement, et notamment des plans de révision des politiques concernées. Plus précisément, elle a demandé des garanties concernant : la conservation de l'indépendance de l'évaluation ; le respect continu des normes du Groupe d'évaluation de l'ONU ; et la coordination étroite de la nouvelle fonction d'audit avec le Bureau d'enquête et de supervision.

40. De nombreux États membres ont été satisfaits de la présentation d'ONU-Femmes sur le VIH/SIDA, et ont félicité ONU-Femmes pour ses efforts coordonnés avec l'ONUSIDA en matière de lutte contre l'épidémie du VIH/SIDA. Un État membre a reconnu que la violence sexiste et sexuelle et le manque d'opportunités en matière d'éducation représentaient des obstacles majeurs empêchant les femmes et les jeunes filles de recevoir le traitement contre le VIH. Un autre État membre a souligné ses progrès au niveau national en matière d'éducation sexuelle complète dispensée à ses citoyens, et a mentionné que la promotion des droits et de la santé sexuelle et procréative était la clé permettant de mettre fin à l'épidémie de VIH/SIDA.

41. Félicitant ONU-Femmes pour ses efforts visant à intégrer les considérations relatives au VIH/SIDA à son travail en dépit des défis budgétaires, un État membre a demandé des informations supplémentaires quant à la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2017.

42. Un État membre, reconnaissant l'importance du travail d'ONU-Femmes dans la lutte contre le VIH/SIDA, a demandé que les programmes d'ONU-Femmes ne remplacent pas les programmes de l'ONUSIDA et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

43. Plusieurs délégations ont mentionné le repositionnement du Secrétaire général quant au processus de fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement, et y ont vu une excellente occasion de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein du système des Nations Unies. Il a été mentionné qu'une approche plus stratégique quant à l'intégration de la dimension du genre était nécessaire et qu'ONU-Femmes devait faire partie intégrante du processus de réforme, en travaillant aux côtés des organisations apparentées de l'ONU et en jouant pleinement son rôle de coordination. Par conséquent, les États membres attendent avec intérêt les progrès en matière de coordination entre les agences des Nations Unies. Une délégation a exhorté ONU-Femmes à aligner sa planification stratégique et son modèle économique avec les résultats des réformes, avec l'assentiment des États membres.

44. La stratégie du Secrétaire général à l'égard de la parité hommes-femmes a été présentée par de nombreuses délégations comme une première étape essentielle pour parvenir à l'égalité des sexes au sein des Nations Unies. Les États membres ont soutenu activement cette initiative, notamment grâce au Groupe d'amis interrégional pour la parité des sexes. Cependant, des efforts supplémentaires doivent être fournis afin de faire de la parité des sexes une réalité. À cet égard, les Nations Unies doivent renforcer leurs capacités en matière d'analyse du genre, en incluant des statistiques ventilées par sexe. Le leadership et la responsabilisation sont des enjeux clés. Une délégation a noté qu'atteindre la parité des sexes à tous les niveaux au sein des Nations Unies était important, mais qu'une répartition géographique équitable devait également être prise en considération.

45. Beaucoup ont salué la remarque du Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif affirmant la présence d'un élan historique visant à changer la culture du harcèlement

sexuel et à mettre fin à l'impunité. À ce sujet, les États membres ont félicité le plan d'action en cinq étapes du Secrétaire général pour une tolérance zéro. Le système des Nations Unies, y compris ONU-Femmes, se doit de disposer de systèmes robustes et de processus mis en place afin d'empêcher le harcèlement sexuel et les abus, de mener des enquêtes approfondies en cas de plainte, et de fournir le meilleur soutien et la meilleure protection possible aux personnes concernées.

46. L'importance du travail d'ONU-Femmes pour éradiquer la violence contre les femmes et les meurtres sexistes a été soulignée par de nombreux intervenants. Bien que de nombreux efforts doivent encore être faits dans toutes les régions, le travail effectué a déjà contribué à faire changer les mentalités. En plus des effets de la violence sur les femmes et les jeunes filles, les coûts élevés pesant sur les économies ont été soulignés. ONU-Femmes a été encouragé à intensifier ses efforts et à exploiter les indications émises par le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies visant à stimuler des actions concrètes.

47. De nombreuses délégations ont mis en avant leurs efforts à l'échelle nationale ayant pour but de réduire l'écart de salaire entre les sexes, notamment en s'engageant auprès du secteur privé sur cette question. Une délégation a mis en avant la Coalition internationale sur la rémunération égale (EPIC), dans un effort commun pour parvenir à l'égalité salariale.

48. Dans le contexte du violent cyclone ayant frappé plusieurs pays, dont São Tomé, les îles Tonga, Fidji et Samoa, certaines délégations ont souligné que les femmes et jeunes filles étaient exposées à des risques accrus en cas d'urgences humanitaires, et que les programmes humanitaires devaient tenir compte du genre. Une délégation a estimé que le travail d'ONU-Femmes était essentiel dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'humanitaire. Le programme LEAP d'ONU-Femmes (Leadership, autonomisation, accès et protection) a été désigné comme un modèle efficace dans ce domaine. En matière de paix et de sécurité au travail, il a été mentionné que les femmes activistes pour la paix devaient être vues et reconnues comme des agents du changement et des bâtisseuses de paix dans leurs sociétés. Une délégation a félicité ONU-Femmes pour sa capacité unique à créer et consolider des réseaux de femmes mobilisés pour la paix.

49. Faisant référence à la Journée internationale des femmes et des filles de science, certaines délégations ont aussi abordé l'importance du travail à fournir dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM). ONU-Femmes a été encouragé à s'engager pour un plaidoyer mondial visant à améliorer la visibilité des femmes dans les domaines de la science et de la technologie.

50. Certaines délégations ont aussi indiqué attendre avec intérêt la Commission de la condition de la femme, ayant pour thème principal « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural », et se sont engagées à travailler avec les autres États membres et ONU-Femmes pour obtenir des résultats probants.

51. Le directeur du bureau de liaison de l'ONUSIDA à New York a pris la parole pour féliciter ONU-Femmes et sa présidence du Comité des organismes coparrainants en 2017, ayant permis le développement d'un plan d'action visant à améliorer le modèle opérationnel du programme conjoint. Il a remercié ONU-Femmes pour le maintien de ses programmes sur le VIH/SIDA et le soutien apporté à la stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2017, en dépit des restrictions budgétaires. Il s'est dit convaincu que la mise en œuvre du plan d'action permettrait d'intensifier les efforts en matière de collaboration et d'améliorer considérablement l'intégration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Enfin, le directeur a noté qu'atteindre les

objectifs de développement durable visant à mettre fin à l'épidémie du SIDA d'ici 2030 ne serait pas possible avant d'avoir éradiqué l'épidémie chez les femmes et les jeunes filles. Il est convaincu que l'approche stratégique d'ONU-femmes permettra d'ouvrir la voie menant à la réalisation de cet objectif.

52. La conseillère d'ONU-Femmes sur le VIH/SIDA a remercié les États membres pour leurs commentaires et leur soutien dans la lutte contre le VIH/SIDA chez les femmes et les jeunes filles. En réponse aux questions relatives à l'implication d'ONU-Femmes dans la Coalition mondiale pour la prévention du VIH/SIDA, le Conseiller politique a indiqué que l'Entité avait participé au développement d'une feuille de route, et avait collaboré étroitement avec l'UNFPA afin de résoudre les problèmes liés à l'éducation et de sensibiliser à la négociation de rapports sexuels mieux protégés. ONU-Femmes considère aussi la possibilité d'associer ses initiatives programmatiques à l'initiative Spotlight mise en place par l'Union européenne et l'ONU, afin de mettre fin à la violence contre les femmes dans les régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe.

53. En réponse aux préoccupations d'un État membre concernant l'utilisation de la terminologie « interventions promouvant l'égalité des sexes », le Conseiller politique sur le VIH/SIDA a indiqué que l'expression, bien que ne figurant pas dans la Déclaration politique de 2016 sur le VIH et le SIDA, était utilisée dans les documents d'information pour traiter la question de la transformation des normes discriminatoires relatives au genre.

54. En expliquant la relation entre le Plan stratégique 2018-2021 et la réforme du système de développement des Nations Unies, le Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif adjoint, M. Yannick Glemarec, a déclaré qu'ONU-Femmes procède à l'intégration des recommandations de la procédure d'examen quadriennal complet dans la mise en œuvre du Plan stratégique. En outre, il a garanti aux États Membres que toutes les grandes orientations figurant dans le rapport du Secrétaire général seraient prises en compte dans la mise en œuvre du Plan stratégique.

55. Faisant état de l'importance du chapitre commun, il a informé les États membres qu'ONU-Femmes et ses organisations apparentées se réunissent régulièrement en vue de la mise en œuvre du chapitre commun. Dans un premier temps, les Fonds et Programmes des Nations Unies se sont penchés sur la mise en œuvre de l'initiative Spotlight visant à éliminer la violence à l'égard des femmes au niveau national par le biais de programmes conjoints et son utilisation comme schéma directeur pour de futures initiatives conjointes.

56. Le Secrétaire général adjoint a affirmé aux États membres qu'ONU-Femmes avait amélioré son processus de planification en vue d'assurer la cohérence entre les bureaux de pays et les départements dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021. Le document a été divisé en quatre années, avec des objectifs définis dans tous les pays, et subdivisé en plans de performance individuels.

57. Enfin, le Secrétaire général adjoint a assuré aux États membres qu'ONU-Femmes est pleinement attachée au maintien de l'indépendance du bureau des évaluations et qu'elle continue d'adhérer aux normes du GNUD.

B. Exposé sur la stratégie d'innovation pour accélérer les efforts en faveur de l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes

58. Le Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif adjoint a dirigé la présentation sur les innovations, l'un des principaux moteurs du changement dans le Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes. Avec les capacités et les connaissances actuelles, l'Agenda 2030 ne peut pas être réalisé dans le délai fixé, à moins que les

tendances ne changent. Le changement n'est pas impossible et cela peut se faire grâce à des innovations. Cependant, les innovations ne profitent pas nécessairement aux hommes comme aux femmes. Premièrement, l'accès aux innovations pour les femmes confrontées à de nombreux préjugés sexistes préexistants pourrait ne jamais se matérialiser. Deuxièmement, même lorsque les femmes ont accès aux innovations, l'innovation peut ne pas tenir compte de l'égalité entre les sexes. Troisièmement, l'innovation peut même aggraver les préjugés sexistes.

59. ONU-Femmes se penche actuellement sur le renforcement des innovations technologiques et financières. La stratégie d'innovation est axée sur quatre principaux objectifs :

- 1) la sensibilisation et la transformation du marché afin que les innovations soient au service des femmes, ce qui n'est pas uniquement une question de bien commun, mais également un impératif commercial ;
- 2) l'épanouissement de la conception d'innovations pour s'assurer que le genre est pris en compte à toutes les étapes du processus d'innovation, de l'identification des innovations à leur conception et mise en œuvre ;
- 3) l'accroissement de la participation des femmes innovatrices afin de s'attaquer à l'une des raisons pour lesquelles les innovations continuent de faire abstraction de l'égalité entre les sexes, à savoir la sous-représentation des femmes dans ce domaine ; et
- 4) l'intégration des innovations dans tous les programmes afin de renforcer leur efficacité et efficience.

60. Le Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif adjoint a pris comme exemple l'exploration de la technologie des applications mobiles (« applications »). Une application « Acheter auprès des femmes » permet aux agricultrices de cartographier leurs fermes, de calculer la production, de créer des contrats et d'accélérer leur production et leurs ventes. Un autre exemple est une carte d'identité pour les femmes réfugiées vivant dans des camps qui permet aux femmes d'avoir accès à tous les services des Nations Unies de façon coordonnée. En ce qui concerne l'accessibilité de cette technologie, il a souligné que les centres multidimensionnels des Nations Unies offrent l'accès à l'électricité et à Internet, et que certaines technologies sont également accessibles au moyen de cartes plutôt que par l'intermédiaire de téléphones portables. ONU-Femmes explore également la technologie blockchain et a organisé un atelier de travail sur le sujet en janvier.

61. ONU-Femmes continue de collaborer avec d'autres organisations des Nations Unies pour créer et soutenir des innovations et identifier des options et des solutions. Le Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif d'ONU-Femmes a été invité à siéger au Conseil d'administration de la Sustainable Digital Finance Alliance, qui vise à explorer la façon de mieux aligner les solutions de finance numérique sur le développement durable.

62. En conclusion, le Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif adjoint a déclaré qu'ONU-Femmes est actuellement en phase de prototypage et passera à la phase de pilotage d'ici la fin de l'année, avec la possibilité de passer à la phase suivante l'année prochaine.

63. En réponse, les délégations ont noté l'importance de cette discussion au Conseil d'administration et ont félicité ONU-Femmes d'avoir fait des innovations un facteur clé du changement dans le Plan stratégique 2018-2021 et d'avoir élaboré une stratégie d'innovation. Les délégations ont souligné que cette question est une priorité dans leurs pays, étant donné que les femmes doivent être des parties prenantes, des personnes imbues des pouvoirs décisionnels et des bénéficiaires d'innovations, car les tendances doivent être brisées pour accélérer le changement. Il est important

d'investir dans la recherche et des systèmes d'innovation sensibles au genre et de veiller à ce que les avantages soient accessibles et disponibles aux femmes et aux hommes. Il faut veiller à ce que les innovations et la technologie répondent aux besoins réels des femmes et soient conviviales. Une délégation a exprimé l'espoir que la mise en œuvre soit étendue à de nombreux pays. ONU-Femmes a été interrogée sur la façon dont les capacités d'investissement dans les innovations devraient être améliorées.

64. Le Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif adjoint a souligné que la stratégie actuelle en matière d'innovation constitue un cadre général pour le projet d'ONU-Femmes en matière d'innovation. En outre, ONU-Femmes a préparé des documents plus détaillés sur la façon dont les innovations sont intégrées dans ses programmes. Par exemple, un dossier technique sur les innovations présenté au Conseil d'administration en 2016 traite des impacts des innovations et de la méthode d'évaluation de leur taux de rendement. Il a également convenu qu'en plus de promouvoir l'égalité des sexes, les innovations doivent être conviviales. ONU-Femmes travaille en étroite collaboration avec les bénéficiaires pour les former et s'assurer qu'ils exercent un contrôle total sur la technologie qu'ils utilisent.

C. Séance d'information sur la réponse opérationnelle au niveau national : Haïti

65. La personne responsable du bureau de pays d'ONU-Femmes en Haïti a donné un aperçu du travail et des priorités d'ONU-Femmes et du contexte du pays. Plusieurs changements sont intervenus en Haïti, notamment un changement de gouvernement en 2017, ainsi que le départ de la MINUSTAH, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la création de la MINUJUSTH, une mission politique travaillant sur la primauté du droit et la justice en Haïti.

66. ONU-Femmes renouvelle actuellement son Plan stratégique en Haïti. Les défis qui se posent comprennent l'accès des femmes aux services, aux ressources et aux opportunités, ainsi que la féminisation de la pauvreté. ONU-Femmes se focalise dans quatre domaines prioritaires : 1) le renforcement des cadres institutionnels et normatifs ; 2) la participation des femmes à la vie politique et l'éradication de la violence contre les femmes dans ce contexte ; 3) l'accès à la justice et la primauté du droit ; et 4) l'autonomisation économique des femmes.

67. ONU-Femmes a également identifié trois sources de croissance. Premièrement, ONU-Femmes a fourni un renforcement et un appui institutionnels au ministère de la Condition féminine afin de veiller à ce que la dimension de genre soit intégrée dans l'ensemble du gouvernement. Deuxièmement, ONU-Femmes s'efforce de combler le fossé entre les hommes et les femmes dans la productivité agricole et la prestation de services. Troisièmement, ONU-Femmes collabore avec des partenaires sur l'évolution des systèmes socio-économiques de manière intégrée. Les partenariats permettent la progression des initiatives conjointes au niveau des pays.

68. Après l'ouragan Matthew, ONU-Femmes a joué un rôle important dans les efforts humanitaires, a noué des partenariats pour assurer l'égalité des femmes et a veillé à ce que le genre soit intégré à tous les niveaux de la réponse humanitaire.

69. ONU-Femmes, en collaboration avec le gouvernement haïtien, a joué un rôle clé pour assurer une légère hausse du taux de représentation des femmes à la Chambre basse et au Sénat, bien que le pourcentage de femmes législatrices demeure faible. Au niveau municipal, le taux de représentation des femmes s'élève désormais à plus de 30 %, soit le taux le plus élevé dans la région Amérique latine et Caraïbes. Fort de

ce progrès, ONU-Femmes collaborera avec le gouvernement haïtien pour veiller à ce que cet avancement soit répété au niveau du Parlement.

70. En ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, ONU-Femmes a mis en place un programme de formation certifié à l'intention des agricultrices produisant du moringa, qui est actuellement en demande au niveau international. Haïti participe également à la plate-forme innovante « Acheter auprès des femmes ».

71. Pour éradiquer la violence contre les femmes, ONU-Femmes a aidé le gouvernement haïtien à élaborer un Plan national décennal de lutte contre la violence sexiste, lequel a été finalisé en 2017.

72. Le représentant de la Mission permanente d'Haïti a exprimé sa gratitude à ONU-Femmes pour le travail accompli en Haïti en ce qui concerne la coordination des programmes d'égalité entre les sexes, le soutien au gouvernement haïtien dans l'intégration de la dimension de genre et l'accélération des stratégies de la participation des femmes à la prise de décisions politiques à tous les niveaux. Le représentant a souligné que l'égalité des sexes est inscrite dans la Constitution haïtienne et que le gouvernement a également établi un quota de 30 % dans les postes décisionnels. Cependant, la représentation féminine à des fonctions électives demeure faible et nécessite des mesures soutenues. Le gouvernement haïtien s'est félicité du partenariat de qualité et constructif avec ONU-Femmes, a salué les résultats tangibles obtenus sur le terrain et a, en outre, exprimé sa gratitude aux pays partenaires pour leur solidarité et leur soutien financier et technique. Alors que des progrès notables ont été réalisés dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Intervenant a noté qu'il existe toujours du pain sur la planche et a encouragé ONU-Femmes à continuer de soutenir les priorités du gouvernement haïtien à tous les niveaux.

V. Clôture

73. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a remercié la Présidente pour sa direction efficace tout au long de la session, ainsi que les vice-présidents pour leurs contributions avant et pendant la réunion. Elle a remercié les États Membres pour leurs déclarations, y compris les questions et problèmes qu'ils ont soulevés tout au long de la session. La chef de l'Entité a émis des réflexions sur plusieurs des préoccupations soulevées par les États Membres, notamment la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels au sein du système des Nations Unies. Elle a également remercié les États Membres pour l'accueil positif de la présentation d'ONU-Femmes sur le suivi des recommandations du Conseil de Coordination du Programme ONUSIDA et a fait remarquer qu'en dépit des ressources limitées, ONU-Femmes a pu atteindre un nombre important de femmes et de filles touchées par le VIH et le sida.

74. La présidente a remercié la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive pour ses observations finales et a exprimé sa profonde gratitude pour le travail accompli par ONU-Femmes en Haïti, ainsi que l'expérience pratique avec laquelle les délégués ont pris part aux innovations d'ONU-Femmes. La Présidente n'a pas caché son enthousiasme face aux premiers pas d'ONU-Femmes vers la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2018-2021 dans le cadre de la réforme du système de développement des Nations Unies et a salué les actions d'ONU-Femmes dans la mise en œuvre du chapitre commun conjointement avec les organisations apparentées. En conclusion, la Présidente a remercié ses collègues du Bureau, le secrétaire du Conseil d'administration et son équipe pour leur soutien efficace et indéfectible.

Annexe I

Plan de travail provisoire

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Mardi 19 juin	10 h-13 h		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations de la Présidente/du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail de la session annuelle de 2018 • Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2018
		2	Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés dans le cadre du plan stratégique 2014-2017 <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
	15 h-18 h	2	Rapport annuel de la Directrice exécutive (<i>suite</i>) <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
Mercredi 20 juin	10 h-13 h	3	Questions financières, budgétaires et administratives
		4	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la récupération des dépenses Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la fonction de l'évaluation, 2017 • Évaluation de la contribution ONU-Femmes au leadership et à la participation politique • Réponse de la direction <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
	15 h-18 h	5	Questions relatives à l'audit <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 • Rapport du Comité consultatif d'audit • Réponses de la direction • Réponse de la direction aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI) publiés en 2017 • Séance d'information sur la mise sur pied de la fonction d'audit interne Séance d'information sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau national : Tanzanie
		6	Questions diverses

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
			<i>Adoption des projets de décisions</i>
		1	Questions d'organisation Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail pour la deuxième session ordinaire de 2018 Clôture de la session <ul style="list-style-type: none">• Déclarations de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes et de la Présidente/du Président du Conseil exécutif
